



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DES FINANCES

Réunion du : Lundi 4 octobre 2021

À : 18h00

Présents : Paul HERRERO (visioconférence) Mathieu SIBRA (visioconférence) Philippe GALLE (visioconférence), Sylvie GUIONNAUD, Benoit LAINE

Excusé : Jean François FLEURY

La Commission des Finances se réunit pour l'examen des comptes de la Ligue Centre Val de Loire au 30 juin 2021.

Cet exercice se caractérise par l'application du nouveau plan comptable au niveau associatif avec les annexes à produire pour la valorisation du bénévolat.

Examen des comptes de Produits :

Les évolutions les plus notables concernent :

Diminution du nombre de licences et des droits de changements de club : - 284 K€. La Ligue est impactée à hauteur de 180 K€ après déduction de la part reversée aux Districts et à la FFF.

Du fait de la crise sanitaire ayant entraîné une forte baisse de l'activité, la restauration et l'hébergement au CTR subissent une régression de 112 K€.

Les frais pédagogiques sont en hausse de 170 K€ grâce aux nouvelles mesures liées à l'apprentissage, au nombre plus élevé d'inscrits au BMF avec la création des formations sur site des clubs pro (USO et la Berrichonne).

Les subventions fédérales pour les pôles augmentent également de 140 K€.

Il est, également, à noter le montant de 414 000 € perçu au titre des aides au paiement de l'URSSAF

Examen des Comptes Charges d'Exploitation

Du fait de la diminution du nombre de licenciés, la part reversée à la FFF est forcément en diminution.

Les prestations pédagogiques (33 513€) correspondent aux BMF pour les clubs pros Châteauroux et USO.

Les frais de restauration de notre prestataire au CTR ont légèrement augmenté en raison des frais de personnel facturés, assimilés à des charges fixes.

Les honoraires sont en augmentation en raison de l'intervention de conseils en matière juridique, sociale et comptable.

Il est à noter la diminution des amortissements.

Examen des Comptes de Bilan

Pour la reprise des activités chez les jeunes et pour les autres pratiques il a été provisionné en fonds dédiés un montant de 180 K€ à destination des clubs et des sections sportives ...

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet cette année d'une comptabilisation en raison du nouveau plan comptable. L'incidence financière sur le résultat est de 10 K€

Les provisions pour risques et charges sont passées de 543 K€ à 512 K€.

En ce qui concerne le PGE de 250 K€, celui-ci a été prorogé d'un an et sera en conséquence remboursé sur 4 ans. Il faut porter une attention particulière à l'usage du PGE et le remboursement évite tout problème futur.

Le billet de trésorerie a été renouvelé à hauteur de 180 K€ en août 2021.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice est excédentaire de 568 K€.

La réunion se clôture à 19h15.